



## RÈGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE PONTIVY

3- 12 ans

(à conserver par la famille)

### JOURS ET HORAIRES

Le mercredi hors vacances et du lundi au vendredi pendant les vacances.

L'accueil de loisirs fonctionne de 9h à 17h30 ou de 9h à 12h15 et 13h30 à 17h30 avec ou sans repas (uniquement à la journée pour les vacances d'été).

Une garderie est assurée de **7h30 à 19h00** le soir pour les enfants dont les parents travaillent.

### LIEUX

Centre de loisirs, 64 rue Marengo à Pontivy (près du collège Charles Langlais)

### INSCRIPTION ET RÉSERVATIONS

L'inscription de l'enfant nécessite l'activation d'un Portail Citoyen. Il vous permet de gérer vos démarches telles que les réservations. Toute démarche peut également être effectuée au Service Éducation, des formulaires de réservation y sont disponibles. Informations auprès du Service Éducation au 0297250033 ou [service.scolaire@ville-pontivy.fr](mailto:service.scolaire@ville-pontivy.fr)

Toute réservation ou annulation doivent être faites **au plus tard 1 semaine (7 jours)** à l'avance.

Le paiement se fait par facturation mensuelle, payable en ligne ou au Service Éducation.

Les familles ayant un **quotient familial CAF ≤ à 600** doivent impérativement fournir l'**attestation de QF** avant le début de chaque période de vacances.

**Toute absence non justifiée sera facturée, toute présence non réservée sera majorée de 5€ pour une journée ou 2,50€ pour une demi-journée.**

**Une majoration de 1,50€ sera appliquée pour tout 1/4h de retard au-delà de 19h00**

Il est conseillé d'avoir une assurance complémentaire à votre assurance civile. Celle-ci doit couvrir « les dommages que l'enfant peut causer à un tiers ».

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'enfant doit avoir 3 ans, être propre. Avoir ses vaccins à jour.

Remplir et transmettre au plus **tard le 1<sup>er</sup> jour de présence de l'enfant** la fiche de renseignements sanitaires, en cours d'année tout changement (adresse domiciliation, coordonnées téléphoniques...) doit être immédiatement signalé.

### AIDES POUR LES FRAIS DE SÉJOUR

Les pontivyens peuvent bénéficier d'un calcul de tarif dégressif, renouvelable chaque année, renseignement au Service Éducation,

Les aides vacances CAF sont déductibles sur les séjours et mini séjours.

Aide complémentaire de 4€/journée, ou 2€/demi-journée, si votre QF Caf est ≤ à **600** (justificatif à fournir au Service Éducation à chaque période de vacances)

Les CESU pour les enfants de moins de 7 ans et les Chèques-vacances sont acceptés.

Les tarifs sont consultables sur votre portail citoyen : « MES DÉMARCHES FAMILLES » puis « Simulation des tarifs »

### LE PERSONNEL

Les enfants sont encadrés par des animateurs :

Titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en formation BAFA ou équivalence.

Et par une direction :

Titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou en formation BAFD ou équivalence.

### CONDITIONS D'EXCLUSION

L'exclusion d'un enfant ne peut se faire qu'après entretien avec les parents et l'enfant concerné. Cette exclusion peut intervenir pour les motifs suivants :

Le non-respect répété du règlement notamment des absences injustifiées.

Un enfant qui a un comportement violent (physiquement et verbalement) et qui entraîne une gêne au niveau du bon déroulement du séjour.

Selon la gravité des faits l'exclusion pourra être temporaire ou permanente.

### RENSEIGNEMENTS

Accueil de Loisirs : **02.97.25.71.34** (répondeur en cas d'absence) - [clsh@ville-pontivy.fr](mailto:clsh@ville-pontivy.fr)

Service Éducation : **02.97.25.00.33** - [service.scolaire@ville-pontivy.fr](mailto:service.scolaire@ville-pontivy.fr)